



Votre syndicat CAT vous informe sur la Commission Santé & Prévoyance Darty (réunion du 12/10/2021)

Les comptes sont arrêtés au 31 juillet 2021.

Le compte de résultat prévisionnel global 2021 est en déficit à 102,6%

Rappel

- 95,1% en 2020
- 107,2% en 2019.

Ce déficit s'explique par la hausse de l'ensemble des postes de soins en 2021 (principalement due à la reprise des soins post confinement 2020).

Les prestations moyennes par bénéficiaire ressortent à 225 € en 2021

Rappel

- 172 € en 2020
- 220€ en 2019

La prévoyance 2020 :

Focus par risque :

- Le risque **Décès** est excédentaire (29%) au regard des 5 dernières années. Le ratio sinistres / primes 2020 est à 17% (28% en 2019).

- Le risque **Arrêt de Travail** est structurellement déficitaire, la sinistralité mesurée pour l'année 2020 est de 240% (224% en 2019).

En moyenne, sur les 5 dernières années, la sinistralité est de 188%.

Les trois derniers exercices confirment une dégradation du ratio S/P avec une augmentation du risque *arrêt de travail* en lien avec l'activité de nos métiers notamment sur la livraison.

QUELLES SERONT DONC LES AUGMENTATIONS A L'HORIZON 2022 ?

L'assureur souhaite augmenter la cotisation de +2% pour **les frais de santé**

La **CAT** insiste sur le besoin impératif de **conserver le niveau de garanties actuel** et estime que la hausse demandée est prématurée pour plusieurs raisons :

- Le ratio S/P définitif 2021 n'est pas encore connu
- L'année 2021 est atypique (rattrapage de la sous consommation 2020) Hors taxe COVID, le compte est à l'équilibre sur plusieurs années
- Un effort a été fait en 2021 avec la hausse de 5% des cotisations.

Une revalorisation des taux au 1er juillet sera possible en fonction du niveau de sinistralité définitif de 2021. Les conditions d'applications sont en cours de discussion.

Pour la **Prévoyance**, l'assureur souhaite augmenter la cotisation de +25% ou augmenter la cotisation de +20% avec un aménagement de garanties et la mise en place du certificat médical + aide au retour à l'emploi (*Prévia*)

La **CAT refuse** que les salariés soient contrôlés par le médecin de la mutuelle en plus des contrôles déjà mis en place.

La **CAT** souhaite s'exprimer ultérieurement sur les conditions du renouvellement.

Les conditions d'applications sont en cours de discussion.

Concernant le *100% Santé Reste à charge Zéro* la **CAT** rappelle que les spécialistes ne jouent pas le jeu et ne proposent pas toujours des devis *100% Santé*.

La **CAT** demande à *SCIACI* de refaire une communication sur la réforme *100% Santé Reste à charge Zéro* pour informer les salariés sur leurs droits.



Nouvelle demande de la part des membres de la commission Mutuelle: la prise en charge d'un remboursement des 2 yeux dans le cadre d'une opération laser afin de se mettre en conformité avec les pratiques médicales est à l'étude.



Attention c'est bientôt la fin de la prise en charge de la télé consultation (31/12/2021). Elle sera donc payante à partir du 1er Janvier 2022.

Vos représentants à la Commission Santé & Prévoyance

Ahlem Keskes (DIF)
Pascal Gaire (DGE)
Iannis Beaubois (DGO)